

comident

Jeudi 16 juin 2011, s'est tenue dans les salons du Pavillon Dauphine, l'Assemblée Générale ordinaire du COMIDENT au cours de laquelle un nouveau comité directeur a été élu.

> Passage de relais au Comident



Ulrich Schmidt



Fred Picavet

Le président Ulrich Schmidt, dont le mandat se terminait, a passé le relais à Fred Picavet qui a rendu hommage au travail effectué, tant au sein du Comité directeur depuis de nombreuses années, qu'en tant que président depuis plus de 6 ans.

Le COMIDENT, dont la situation financière lui permet d'envisager l'avenir avec sérénité, a acquis sous la présidence de M. Schmidt une dynamique et une efficacité qui s'est encore renforcée par l'arrivée au poste de Délégué Général de Daniel Viard dont la compétence et l'expérience dans le monde dentaire Français n'est plus à démontrer et qui est assisté par Raymond Delordre qui se dévoue à la cause du COMIDENT depuis plus de 19 ans.

L'une des réalisations les plus marquantes de la mandature du président Schmidt restera probablement la création de l'éco-organisme RECYDENT qui permet aux adhérents de mutualiser les coûts importants liés à l'obligation de recyclage des DEEE tout en se mettant en conformité avec la législation en vigueur ce qui est un grand bien quand on sait que

lors du démantèlement d'un fauteuil dentaire, il reste en moyenne 300 g de résidus d'amalgame dans les canalisations malgré les séparateurs. Il ne faudrait pas que ceux-ci se transforment en vapeurs de mercure lors de mises au rebut inappropriées et irresponsables.

Après l'intervention des rapporteurs de commissions, A. Lefrancq-Lumière (Communication), A. Pemzec (Porte-Instruments Rotatifs), P. Duhén et C. Berton (Référencement), M. Dominique Deschietere, Président de l'ADDE a insisté sur l'importance pour la profession d'être présente le plus en amont possible à la Commission Européenne afin de pouvoir influencer sur les décisions qui nous concernent et nous a fait part d'un lobbying actuel des radiologues pour essayer de capter à leur profit les actes de radiologie des dentistes. Il a également attiré notre attention sur la nécessité de bien distinguer la notion de **garantie contractuelle** de celle de **garantie légale (warranty)** qui est d'ordre public et se limite à 6 mois.

